

# PROCHAINES MANIFESTATIONS

## Roller disco

Nyon Roller Derby a décidé de reconduire sa roller disco sur Founex. Vous pourrez dès lors vous munir de vos rollers ou patins à roulettes et venir danser dès 13h00 et jusqu'au bout de la nuit. Vous aurez également la possibilité de vous restaurer sur place et de louer des patins si vous n'en disposez pas.

L'événement aura lieu par tous les temps, la manifestation étant abritée par la cantine du 1<sup>er</sup> août.

Venez nombreux le **30 juillet 2016** sur la place de la salle communale.

Organisation : Nyon Roller Derby



## Fête nationale du 1<sup>er</sup> août

Comme de coutume, les festivités du premier août auront lieu en tout temps à la cantine aménagée au centre communal.

Cette année, la traditionnelle allocution patriotique sera prononcée par Madame Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat et Cheffe du département des infrastructures et ressources humaines.

Le programme complet de la fête vous parviendra peu avant par tous-ménages.

Organisation : Comité du 1<sup>er</sup> août



## Fête O'Lac

La traditionnelle fête se déroulera cette année le **samedi 13 août 2016**, consécutivement à la régates des Châteaux. Petite restauration et boissons seront servies et la soirée sera agrémentée d'un concert et de son habituelle tombola.

Organisation : Club nautique

## Semaine du soir

Afin de couronner cinq régates en cinq soirées, la traditionnelle Semaine du soir se tiendra du **lundi 15 au vendredi 19 août 2016**. A chacune de ces soirées seront servis un repas et un vin différent, sponsorisé par un vigneron du village. Enfin, les soirées seront animées par des concerts live et des DJ's.

Organisation : Club nautique & Société coopérative du Port de Founex



Photo : Sylvain Fasel

## Fête au village

La 13<sup>ème</sup> édition de la fête au village aura lieu les **26 et 27 août 2016**.

Les festivités prendront place dans la Grand'Rue, où se dresseront les différents stands de nos sociétés locales, les brocantes et les animations.

Organisation : Union des Sociétés Locales de Founex



# JOURNAL COMMUNAL

## N° 15 - Juin 2016

### Avis de la Municipalité

Pour faire suite à son annonce de révision de la planification communale en matière d'aménagement du territoire, la Municipalité tient à vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée le 1er mai 2014, le canton de Vaud a demandé aux communes d'établir et de vérifier leur bilan des réserves en zone à bâtir. Ce document a pour but de mettre en perspective les capacités constructibles restantes de la zone à bâtir communale avec les besoins maximaux de croissance autorisés par les planifications supérieures.

Parallèlement, le canton a initié une 4<sup>ème</sup> révision de son Plan directeur, laquelle est en cours de validation. Ainsi, les communes « hors centre » ne peuvent plus dépasser la croissance de 1% par an (référence : population au 31.12.2008) sur 15 ans.

Pour notre commune, non concernée par un périmètre de centre, ce taux de croissance est donc fixé au maximum à 22% pour la période 2008-2030 (1% sur 22 ans). Selon le bilan des réserves qui a été établi en 2014, la croissance permise par le Plan général d'affectation (PGA) en vigueur est de 1'193 habitants engendrant un accroissement démographique possible de 54%. Une surcapacité de 921 habitants est mise en évidence au 31.12.2013. Ne pouvant être tolérée par le canton, la surcapacité d'accueil de la zone à bâtir doit être réduite pour atteindre les 22% (max. 272 nouveaux habitants d'ici à 2030).

Dans une phase préliminaire à la révision du PGA, une stratégie de redimensionnement et de priorisation des développements au sein de la zone d'habitation doit être définie.

Afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du redimensionnement des zones, le Service du développement territorial (SDT) a reçu la mission du Conseil d'Etat de veiller à ce que les communes vaudoises surdimensionnées ne péjorent pas leur situation de dimensionnement en délivrant des permis de construire sur des parcelles pouvant être déclassées. Par conséquent, le SDT commence à s'opposer à des demandes de permis de construire, ce qui est le cas pour Founex.

Du fait des projets en cours d'élaboration et de leur emplacement dispersé au sein de la commune, il y a urgence pour la Municipalité de trouver une solution afin de gérer de manière objective et optimale le surdimensionnement permis par le PGA en vigueur. C'est pourquoi, notre bureau d'urbanisme, ainsi qu'un avocat-conseil spécialisé en la matière, nous ont conseillé de légaliser une zone réservée selon l'art. 46 LATC, pour sécuriser quantitativement tout ou partie des réserves en zone d'habitation.

En gelant temporairement (max. 5 à 8 ans) tout ou partie de ses réserves, la commune sera à même de conserver une certaine marge de manœuvre pour la reconfiguration de sa zone à bâtir et une certaine « souveraineté » dans son développement territorial, en évitant les oppositions aux différents projets en cours de la part du canton et donc les éventuels préjudices aux propriétaires concernés.

Cette zone réservée, une fois définie sera soumise à enquête publique de 30 jours et une information sera donnée à la population en temps utile. Celle-ci devra par la suite être adoptée par le Conseil communal et approuvée par le canton.

Il va sans dire que la Municipalité et plus particulièrement notre Syndic, M. François Debluè, se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information désiré et pour vous recevoir si vous en éprouvez le besoin.

Votre Municipalité

### Communication du CMS de Terre Sainte

L'équipe de chauffeurs bénévoles a besoin de renfort pour la livraison des repas à domicile ou pour accompagner des personnes chez le médecin par exemple.

Souhaitez-vous donner un peu de votre temps pour l'épauler dans cette tâche précieuse au bénéfice des personnes à mobilité réduite de notre région ?

Merci de contacter le Centre médico-social de Terre-Sainte à Mies au **022 950 98 20**



## Plan canicule 2016

Depuis plusieurs années, la Confédération, le Canton, la Préfecture et les communes mettent en place le « Plan canicule » pour l'été à venir.

Les recommandations à suivre sont les suivantes :

### Se reposer, rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors

### Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps

### Boire régulièrement, manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique

Conseils supplémentaires concernant les enfants :

### Protéger les enfants de la chaleur

- Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit
- Privilégier des activités matinales et à l'ombre
- Ne pas exposer les enfants au soleil
- Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire
- Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance

### Rafraîchir les enfants

- Les rafraîchir avec des douches tièdes ou un linge humide
- Leur offrir de l'eau régulièrement
- Leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers
- Les habiller légèrement

### Prendre grand soin des enfants malades

- Etre particulièrement attentif aux enfants atteints de maladies chroniques, cardio-vasculaires ou neurologiques
- Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres
- Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)

### En présence de signaux d'alerte

Appeler le médecin traitant. S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde : **0848 133 133**

En cas d'urgence vitale, appeler le **144**.

Page d'information du canton de Vaud :

[www.vd.ch/canicule](http://www.vd.ch/canicule)



## Communication du Service vaudois des affaires culturelles aux propriétaires de biens mobiliers remarquables

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le Patrimoine Mobilier et Immatériel, il est désormais possible d'établir un inventaire du patrimoine en mains privées, dans la mesure où il présente un intérêt important pour le Canton de Vaud ou entretient un lien significatif avec lui.

Tous les propriétaires de biens mobiliers remarquables qui mériteraient d'être signalés, soit pour être inventoriés, soit parce qu'ils nécessitent une mesure de sauvegarde, sont invités à prendre contact avec la coordinatrice du patrimoine mobilier. Chaque inscription dans cet inventaire se fait sur une base volontaire et d'un commun accord entre le propriétaire et l'Etat. Nous vous remercions par avance de votre attention.

**Coordinatrice du patrimoine, Mme Ariane Devanthery :** Tél. : 021 316 07 51 E-mail : [ariane.devanthery@vd.ch](mailto:ariane.devanthery@vd.ch)

## 28<sup>ème</sup> Triathlon de Nyon et 13<sup>ème</sup> Championnat du Monde Universitaire

Chers citoyens, chers athlètes,

Le 28<sup>ème</sup> Triathlon de Nyon, qui aura lieu du 5 au 7 août 2016, est le plus grand triathlon de Suisse avec plus de 2'200 participants chaque année. L'édition 2016 sera marquée par l'accueil du 13<sup>ème</sup> Championnat du Monde Universitaire FISU, dont les épreuves seront organisées en sus des courses populaires habituelles et recevront des délégations d'athlètes venus du monde entier. A l'occasion de ce tout premier Championnat du monde jamais organisé à Nyon, diverses animations et cérémonies seront organisées, qui profiteront tant aux athlètes qu'aux spectateurs.

Par ailleurs, le Triathlon de Nyon mobilise plus de 700 bénévoles, sans qui rien ne serait possible. De nombreux postes sont disponibles en fonction de vos envies et de vos disponibilités, nous comptons sur vous et vos connaissances ! Vous pouvez nous contacter à ce sujet via mail : [benevoles@trinyon.ch](mailto:benevoles@trinyon.ch)

Finalement, cet évènement de taille ne vient pas sans contraintes, telles que des déviations routières, et quelques changements par rapport aux autres éditions. Vous trouverez plus d'informations sur le site du Triathlon de Nyon ([www.trinyon.ch](http://www.trinyon.ch)). Nous serons également présents au Marché de Nyon pour répondre à toutes vos questions ainsi que pour vous proposer quelques animations les 18 juin et 16 juillet. Vous pouvez aussi nous contacter par mail : [info@trinyon.ch](mailto:info@trinyon.ch) ou sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et Youtube).

Au plaisir de vous retrouver à Nyon pour cette édition qui se promet d'être riche en spectacle !



## Rappel de lois et règlements - Taille des haies et des arbres

Par ces quelques lignes, nous souhaitons vous rappeler la réglementation en vigueur concernant les haies vives et les arbres situés aux limites de propriétés ou du domaine public :

- Toute haie doit être placée à cinquante centimètres au minimum de la limite de propriété, ou à un mètre si la parcelle voisine est en zone vigne, agricole ou intermédiaire (Art. 37 CRF).
- Pour des raisons de visibilité et de sécurité, les haies et arbres sis en limite du domaine public doivent être impérativement taillés (Art. 8 RLRou & Art. 39 LRou).
- Sans l'accord du voisin, une haie en limite de propriété ne peut faire plus de deux mètres, ou un mètre cinquante si la parcelle voisine est en zone vigne, agricole ou intermédiaire (Art. 38, al. 1 CRF). La hauteur maximale peut toutefois être dépassée selon le retrait de la haie par rapport à son placement minimum (voir ci-dessus), soit d'une hauteur de dépassement égale au retrait multiplié par 1,5 (Art. 38, al. 2 CRF).
- Les haies, de même que les arbres empiétant sur la voie publique, doivent être taillés et élagués au plus tard le 31 août de chaque année (Art. 29, al. 1 du Règlement communal de police).